

**Département du PAS-DE-CALAIS**

**Arrondissement de SAINT-OMER**

**Commune de NORDAUSQUES**

## ARRETE MUNICIPAL

**Objet :** Mise en sens unique de circulation de l'Impasse de la Hem (de la rue des Ecoles à l'Allée Hector LOYER)

Nous, Maire de la commune de NORDAUSQUES

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers sur l'Impasse de la Hem

### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Mise en sens unique de circulation de l'Impasse de la Hem (de la rue des Ecoles à l'Allée Hector LOYER) dans le sens de la rue des Ecoles vers l'Allée Hector LOYER.

**ARTICLE 2 :** Mise en place de la signalisation verticale permanente :

- au carrefour voie communale des Ecoles / Impasse de la Hem : Panneau type C12
- au carrefour Impasse de la Hem / Allée Hector LOYER : Panneau type B1

**ARTICLE 3 :** Ces dispositions prendront effet dès la mise en place de la signalisation verticale permanente

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Brigade de ARDRES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 5 :** AMPLIATION du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-OMER
- Monsieur l'Ingénieur des T.P.E., Subdivision de LUMBRES
- Monsieur l'Adjudant Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ARDRES
- Affichage et archives Mairie

Fait à NORDAUSQUES, le  
Le Maire,

1 2 SEP. 1999



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

1 4 SEP. 1999